



Public

Candidat chef de service de sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP) ou des immeubles de grande hauteur (IGH).



Durée

DUT hygiène et sécurité :
24 heures.
PRV2, brevet de prévention ou attestation du ministre :
34 heures.



Lieu

Dans nos locaux (accès ascenseur) ou en intra dans les locaux de votre entreprise.



Tarifs

1600 € TTC

PROGRAMME DE LA FORMATION

Si titulaires du DUT hygiène et sécurité avec option protection des populations – sécurité civile :

Le feu et ses conséquences : (4H)

Les principes d'écllosion et de développement du feu
Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu

Management de l'équipe de sécurité : (12H)

Les principes de gestion du personnel et des moyens
Assurer une autorité dynamique
Le code du travail applicable aux salariés

Le budget de l'équipe de sécurité : (8H)

La réalisation des budgets
La fonction achat
Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

Si titulaires du PRV2 ou du Brevet de Prévention ou de l'attestation du ministre chargé populations – sécurité civile :

La sécurité incendie et les bâtiments : (7H)

Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment
Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie
Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction

Gestion des risques : (11H)

Analyse des risques
Réalisation des travaux de sécurité
Documents administratifs

**Participants**

Maximum 10 personnes
par session.

**Dates**

Les dates de sessions sont
disponibles sur notre site
internet* ou sur demande
auprès de M. LE QUINTREC
(Responsable formation)

**Objectifs**

Obtenir le diplôme SSIAP3
par équivalence, acquérir
les connaissances
complémentaires
nécessaires à la tenue de
l'emploi SSIAP3.

**Prérequis**

Titulaire du DUT hygiène et sécurité avec
option « protection des populations – sécurité
civile » ou titulaire du PRV 2 ou brevet de
prévention ou attestation du ministre en
charge de la sécurité civile, SST ou équivalent
de moins de deux ans, aptitude médicale.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Management de l'équipe de sécurité : (8H)

Le code du travail applicable aux salariés
Notion en droit civil et droit pénal

Le budget de l'équipe de sécurité : (8H)

La réalisation des budgets
La fonction achat
Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

VALIDATION DE LA FORMATION

La présence à l'ensemble des séquences du module est obligatoire.
Transmission à l'employeur d'une appréciation individuelle des agents pendant les séquences pratiques
(Dans le cas d'une défaillance notoire le centre de formation proposera une remise à niveau).
Un diplôme par équivalence, conforme à la réglementation, est remis à l'occasion du premier recyclage des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues équivalentes par les arrêtés du 18/05/1998. Ce diplôme est signé par le DDSIS ou son représentant.
Attestation de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels, SSI pédagogique.
Moyens d'évaluation : Travaux pratiques, études de cas sur plan d'architecte, visites de sites, rencontres avec des professionnels.
Acquisition des connaissances évaluée tout au long de la formation (après chaque module) par des questionnements directs et des QCM d'entraînement.

CADRE REGLEMENTAIRE :

Programme défini par le Ministère de l'Intérieur, arrêté du 02 mai 2005, annexe V, Chapitre 3.

Site internet* : <http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/>

FLQ-version 4 -13/03/2024

RS5643, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER - 10/12/2021

5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT

Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr

